



25 novembre 2015



Communiqué de presse

Manifestations sur la voie publique interdites en Loire-Atlantique du samedi 28 novembre 00h00 au lundi 30 novembre minuit

Henri-Michel Comet, préfet de la région Pays de la Loire et préfet de la Loire-Atlantique, a pris un arrêté interdisant toute manifestation sur la voie publique dans le département de la Loire-Atlantique, quel qu'en soit le motif, du samedi 28 novembre 2015 à 00h00 jusqu'au lundi 30 novembre 2015 à minuit.

Cette décision intervient dans un contexte marqué par la menace terroriste et les attentats du 13 novembre 2015 en Île-de-France.

Tout attroupement ou rassemblement comporte dans ces circonstances de sérieux risques pour la sécurité des personnes au regard des menaces d'attentats ou de troubles à l'ordre public.

L'ouverture le 30 novembre de la Conférence des Nations unies sur le changement climatique mobilise fortement les forces de sécurité intérieure pour la protection de cet événement et le renforcement de la sécurité dans les lieux de rassemblement de population. Leur action sera concentrée sur ces missions. Il est donc nécessaire d'interdire tout événement sur la voie publique susceptible de les en détourner.

Contact presse :

Préfecture de la Loire-Atlantique

Service de la communication interministérielle (SCI)

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.loire-atlantique.gouv.fr

[@Prefet44](#)